AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 322 — 21 NOVEMBRE 1980

/ COLZA /

GROSSE ALTISE

Des larves de grosse altise peuvent être observées en culture depuis environ deux semaines mais elles sont encore rares et jeunes. Il est actuellement trop tôt pour réaliser des sondages dans les cultures afin de contrôler les niveaux d'infestation.

CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL

Des adultes du charançon du bourgeon terminal sont toujours capturés en Champagne Berrichonne et les premiers oeufs viennent d'être déposés.

La lutte étant, pour l'instant, essentiellement dirigée contre les larves il n'y a pas lieu d'intervenir dans l'immédiat.

MOUCHE DU CHOU

Des attaques d'asticots de la mouche du chou sur racines sont fréquemment notées, cette année, dans les zones habituellement infestées des départements du Cher et de l'Indre.

La majeure partie des dégâts étant déjà réalisée, un traitement effectué maintenant serait sans efficacité. Pour plus d'informations, il est possible de se reporter aux Bulletins Techniques des 5 Septembre et 29 Octobre.

/ CEREALES /

PUCERONS ET JAUNISSE NANISANTE

Les vols de Rhopalosiphum padi, le principal vecteur de la jaunisse nanisante des céréales, ont été cet automne très faibles et les conditions climatiques n'ont pas été jusqu'à présent favorables au développement des colonies de pucerons. Ces derniers jours, il était rare d'observer des cultures dont plus de 8 % des plantes étaient infestées.

Rappelons qu'actuellement un traitement pourrait se justifier si une plante sur trois était porteuse d'au-moins un puceron. Il est donc inutile d'intervenir dans l'immédiat.

/TOUTES CULTURES/

LIMACES

Sur jeunes cultures des dégâts importants de limaces ont été notés, en conditions favorables à ces ravageurs, dans de nombreuses régions au mois d'Octobre. En raison des conditions climatiques favorables (temps doux et humide) enregistrées depuis quelques jours, une surveillance des cultures est à nouveau nécessaire. L'installation de granulés anti-limaces sous quelques sacs ou pierres peut aider à la détection de ces ennemis. Pour lutter contre les limaces il est possible de se reporter au Bulletin Technique du 3 Octobre dernier.

CAMPAGNOLS

Une forte activité des campagnols des champs est observée dans les départements du CHER et de l'INDRE. Les populations sont élevées dans les zones dites "refuge" telles que fossés, chaumes, friches, bordures enherbées des routes et chemins.

.../...

P456

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur - Gérant : P. JOURNET

On assiste actuellement à une migration des rongeurs de ces zones "refuges" vers les terres cultivées. Des dégâts sont signalés sur céréales, colza, cultures fourragères, notamment dans les secteurs de BLET, CHATEAU-MEILLANT, NERONDES, MARMAGNE, SAINT AMAND MONTROND (Cher) et de SAINT AOUSTRILLE (Indre). Une visite des cultures s'impose, afin de repérer l'activité de ces rongeurs et d'intervenir dès les premières attaques en foyers ("ronds")

Bien qu'à ce jour il ne nous soit pas signalé de dégâts dans l'Indre-et-Loire, nous conseillons vivement aux agriculteurs de ce département de procéder aux mêmes observations.

PRODUITS SUSCEPTIBLES D'ETRE UTILISES

Deux catégories d'appâts peuvent être utilisés :

* Des appâts prêts à l'emploi à base de Crimidine,
* Des appâts à base de Chlorophacinone que l'on peut se procurer prêts à l'emploi ou bien qui peuvent être préparés avec du blé et un concentrat huileux ; les appâts contiennent 0,0075 % de matière active ; avec 3 litres d'un concentrat huileux à 0,25 % on peut préparer 100 kg d'appâts.

Les appâts à base de CRIMIDINE doivent être obligatoirement déposés dans les trous fréquentés par les rongeurs ou sous de petits abris tels que tuiles demi-rondes renversées, plaques de paille pressée solidement fixées au sol, drains, de façon à les mettre hors d'atteinte des animaux domestiques, des oiseaux et du gibier.

Les appâts à base de Chlorophacinone peuvent être déposés en ligne, au moyen d'un semoir ; leur épandage à la volée est inefficace et doit donc être vivement déconseillé, ainsi que l'épandage par paquets.

REALISATION DE LA LUTTE

L'application des appâts doit être adaptée à l'importance de l'infestation.

a) - Infestation localisée :

On peut alors adopter deux techniques selon le type d'appât qui aura été choisi : - soit employer des sachets de 25 g d'appât (modèle breveté) que l'on dispose dans les secteurs particulièrement infestés ; ces sachets imperméables permettent la conservation du grain en cas de consommation retardée ou échelonnée ;

- soit placer les appâts dans les trous des rongeurs ou mettre en place des abri-pièges constitués comme il a été indiqué précédemment et espacés de 10 à 25 m selon la densité des trous de campagnols ; on considère qu'il faut 250 à 300 g d'appât par abri-piège.

b) - Infestation plus étendue ou généralisée :

On peut alors utiliser deux méthodes d'épandage mécanique :

* Le semoir à rayons : l'appareil est préparé et réglé spécialement pour cet usage ; deux tubes de descente voisins sont seuls mis en service puis jumelés à leur base après enlèvement des socs d'enterrage ; leur extrémité est dirigée près du sol dans l'axe du passage d'une roue du tracteur ou éventuellement du semoir. Les campagnols, lors de leur déplacement, utilisent de préférence la trace laissée par la roue et découvrent aisément les appâts qui sont alors plus facilement consommés.

Les lignes de distribution des appâts doivent être équidistantes de 5 mètres et on épand 15 à 20 kg d'appâts à l'hectare soit 7,5 g à 10 g au mètre linéaire.

* Le semoir à graine monogerme : on monte deux de ces semoirs à un écartement de 5 mètres sur une barre porteuse fixée derrière le tracteur. La quantité d'appâts épandue est la même que le cas précédent.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"CENTRE"
G. BENAS